



Les Archers d'Hélène Tir à l'arc Surgères

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2020

Invités présents :

- Monsieur Stéphane AUGÉ, Adjoint à Mme Le Maire de Surgères, chargé des Sports
- Madame Odette HUET, Vérificateurs aux comptes
- Monsieur Younes BIAR, Adjoint à Mme la Députée Frédérique Tuffnell
- Monsieur Roland GALLIAN, Maire de La Grève sur Mignon

Invités excusés :

- Mme Catherine Desprez, Maire de Surgères
- Mme Imbert, Sénatrice de la Charente-Maritime
- DDCS
- Monsieur Philippe Ortuno, CTS Adjoint au CRNATA

Quorum :

51 archers présents ou représentés (20 pouvoirs) sur 64 licenciés.

Le 18 janvier 2020 à 19h20 à Surgères, les membres de l'association Les Archers d'Hélène se sont réunis à Surgères à la salle Espace Berlioz à Surgères, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était présidée par Mme Freund, Présidente de l'association. Elle était assistée du Trésorier

Le quorum étant atteint l'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

Ordre du jour selon convocation.

Mme la Présidente remercie de leur présence les personnes invitées



Les Archers d'Hélène Tir à l'arc Surgères

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 18 janvier 2020

Intervention de Stéphane Augé, adjoint au Maire chargé des associations

Monsieur Augé demande d'excuser l'absence de Mme la Maire. Il félicite l'équipe féminine du club pour son titre de Championne de France. Malgré le fait que le Championnat de France à organiser ne puisse se faire à Surgères, la municipalité apportera son soutien au club. Concernant le terrain d'entraînement (puisque les travaux sur l'actuel vont commencer en septembre 2020), la municipalité est d'accord pour nous mettre à disposition l'ancien terrain d'aéromodélisme. Cela se mettra en place après les élections municipales.

Rapport de l'AG 2017

En ligne depuis 11 mois, il n'en n'est pas fait lecture

Vote du rapport d'AG 2019 : Vote à l'unanimité

La Présidente fait lecture du rapport moral (cf annexe)

Vote du rapport moral : Vote à l'unanimité

Remise de Médaille du Bénévole au nom de la FFTA à : Frédéric Thibaud. (cf annexe lettre FFTA)

Rapport d'activités :

- Voir document d'AG.
- Le nombre de licenciés en fin de saison était de 70.
- 3 Podiums nationaux sur la saison 2019 : Romain Gaborit sur 2 TNJ – l'équipe féminine parcours Championne de France (Geneviève Freund, Valérie Gaborit, Déborah Grip).
- Organisation de 2 concours : une DRE (division régionale par équipes) et un concours Nature en centre ville

Rapport financier

- Le résultat net du club est bénéficiaire de -1_300€, l'année dernière l'était aussi.
- La trésorerie est nettement positive

Lecture du Rapport du vérificateur aux comptes et en l'absence de questions,



Les Archers d'Hélène Tir à l'arc Surgères

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 18 janvier 2020

Vote du bilan financier : Vote à l'unanimité

Nomination des vérificateurs aux comptes : Monsieur Younes Biar et Madame Odette Huet

Projets et budget saison 2020

- Voir document d'AG
- Le Comité Départemental a mis en place un programme « Amazone » destiné aux femmes atteintes du cancer du sein. Le club met en place une section. Si des personnes se présentent, les cours seront assurés par Gilles Tasset.
- 2 de nos jeunes font partie du dispositif départemental et sont suivis par des entraîneurs régionaux
- Le club exprime son souhait de tendre vers une labellisation ETANA, déclinaison régionale des clubs ETAFF
- Le grand projet de l'année est l'organisation du Championnat de France par équipes 3D à la Grève sur Mignon
- Il est débattu sur le fait de demander un chèque de caution aux archers à qui le club prête du matériel de compétition. Après discussion, l'assemblée vote pour la demande d'un **chèque de caution de 150€**, chèque qui n'a pas vocation à être encaissé mais à responsabiliser les archers sur la bonne tenue du matériel.

- Le club propose de ne pas augmenter pour la prochaine saison le prix de la part club de la licence ; le CD17 n'augmentera pas le prix de la licence. Le comité régional envisage une augmentation de 3€. La décision L'information de la FFTA n'est pas connue.

Vote du budget prévisionnel sur cette base : Vote à l'unanimité

Modification des statuts

Il sera probablement organisé une AG exceptionnelle en octobre afin de faire des élections anticipées pour se caler sur les nouveaux règlements d'élection des fédérations sportives, élections qui doivent avoir lieu au plus tard le 31 décembre qui suit les JO d'été.



Les Archers d'Hélène Tir à l'arc Surgères

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2020

Etant donnée qu'une AG extraordinaire électorale doit avoir lieu en octobre 2020, le club propose la possibilité de votre par voie électronique ou par correspondance en ce qui concerne uniquement les élections.

Vote des statuts modifiés Vote à l'unanimité

Places disponibles au sein du comité directeur

Des places étaient disponibles au sein du comité directeur mais aucune candidature n'a été reçue. La Présidente précise que sans être élus, les archers peuvent participer aux réunions du comité. Cependant, en cas de vote, leur voix ne pourra pas compter.

Parole aux invités

Monsieur le Maire de La Grève sur Mignon informe que la municipalité est ravie de nous accueillir pour l'organisation du Championnat de France3D par équipe à la Briqueterie. L'identification des propriétaires des parcelles de terrain intéressants est terminée, un courrier sera envoyé conjointement par le club et la municipalité. La Présidente est invitée au prochain Conseil municipal pour exposer le projet.

Monsieur Younes Biar félicite le club pour la bonne tenue de l'AG et le nombre de participants. Il regrette que la CDC n'ait pas pu trouver de terrain à Surgères pour le club et que c'est la municipalité qui a dû prendre une décision.

Il n'y a pas de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45

Il est dressé le Procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le trésorier

À Surgères, le 24 janvier

La Présidente de Séance
Geneviève Freund

Le Trésorier
Patrice Gaborit